

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du  
Bureau syndical**

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

|                                    |                                                  |
|------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Date de convocation : 6 juin 2023  | Nombre de membres { présents : 11<br>absents : 9 |
| Nombre de membres en exercice : 20 |                                                  |
| Date d'affichage : 27 juillet 2023 |                                                  |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-47**

**OBJET : Acquisition d'un véhicule de service**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que le SDEER dispose actuellement de 11 véhicules de service : cinq Peugeot 208 essence acquises fin 2018, une Renault Mégane acquise en 2011, une Peugeot 3008 acquise en 2019, trois Renault Zoe acquises en 2017, fin 2018 et au printemps 2019, ainsi qu'une Peugeot e-208 acquise en 2021.

Avec l'accroissement du service éclairage public, d'une part, le recrutement d'un agent chargé de l'IRVE et d'un directeur adjoint, d'autre part, et la constitution en cours d'un service énergie, enfin, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un véhicule supplémentaire.

Des offres ont été sollicitées pour un véhicule électrique capable de recharge en Combo 2 CCS. Les offres suivantes ont été remises au SDEER (bonus de 3 000 euros déduit) :

| Revendeur       | Modèle                               | Prix en ordre de marche (€ HT) |
|-----------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Renault Saintes | Renault ZOE E-Tech Equilibre R110    | 25 043,96                      |
| Opel Saintes    | Opel Corsa Edition électrique 136 ch | 23 769,16                      |
| Peugeot Saintes | Peugeot e-208 Active Pack 136 ch     | 25 508,75                      |

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur les offres présentées.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide que le SDEER fera l'acquisition d'un nouveau véhicule de service ;
- 2 - Décide, du fait des qualités routières du véhicule et pour l'homogénéité du parc, de donner suite à la proposition de Peugeot Saintes pour un véhicule Peugeot e-208 ;
- 3 - Donne mandat à M. le Président, M. le Vice-président ordonnateur ou M. le directeur du SDEER pour signer tout document nécessaire à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*